



communiqué

N°:
No.: 62

Le 16 avril 1984

INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Le Vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a présenté aujourd'hui en première lecture à la Chambre des communes, un projet de loi destiné à créer l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

Le projet est destiné à concrétiser l'engagement pris par le gouvernement dans le Discours du Trône, en décembre dernier, en vue de créer un organisme financé par l'État et ayant pour mandat de sensibiliser davantage les Canadiens aux questions de défense et de contrôle des armements ainsi que d'encourager les idées et propositions novatrices dans ce domaine. En outre, il fait suite à l'initiative du Premier ministre visant à améliorer les relations Est-Ouest et les arrangements de sécurité internationale.

L'introduction du projet reflète d'une part l'engagement de longue date du Canada et du gouvernement en faveur de la paix et de la sécurité mondiale, d'autre part les préoccupations et intérêts profonds du Parlement et du public canadiens à l'égard de ces questions.

L'Institut cherchera à promouvoir un débat informé au sein du public et à élargir les compétences canadiennes en ce qui a trait à la paix et à la sécurité internationales. Il mettra l'accent sur la défense, le désarmement et le contrôle des armements dans une perspective à la fois canadienne et mondiale.

Par ailleurs, il recueillera et diffusera des renseignements et idées et servira de centre de ressources pour les intérêts, activités et travaux du Canada dans ce domaine. Il encouragera un débat public sur les questions de paix et de sécurité internationales grâce à la promotion et à la tenue de séminaires et de conférences, de même que par le biais de publications. Enfin, il favorisera des études universitaires dans ce domaine, et financera et mènera des recherches sur des questions d'un intérêt particulier pour les Canadiens ou le gouvernement du Canada.

...2...

L'Institut ne reprendra pas les importants travaux déjà exécutés à l'étranger sur les questions de paix et de sécurité internationales, mais traitera ces questions dans une optique propre aux Canadiens. Il contribuera à accroître la compréhension et les compétences nationales et s'attachera particulièrement aux différentes les préoccupations canadiennes. De même, ses activités ne devraient en aucune mesure empiéter sur les travaux de groupes ou organismes s'occupant déjà de ces questions au Canada, ni avoir pour effet de réduire leur financement. Il s'attachera au contraire à collaborer étroitement avec eux et à compléter leurs efforts, en plus d'établir des contacts avec des instituts du même genre à l'étranger.

Le gouvernement est désireux de se prévaloir de cette nouvelle source de connaissances et d'idées. Il demandera donc, à l'occasion, des avis à l'Institut et lui commandera des travaux de recherche.

L'Institut sera géré par un conseil d'administration composé d'un président, d'un administrateur délégué et d'au plus quinze autres administrateurs. Le président, le directeur général et au moins huit des autres administrateurs devront être citoyens canadiens.

L'Institut sera financé annuellement au moyen de crédits votés par le Parlement, les subventions étant prélevées à parts égales sur les budgets des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Les crédits alloués s'élèveront à 1,5 million \$ en 1984-1985, et devraient atteindre 5 millions \$ en 1988-1989.